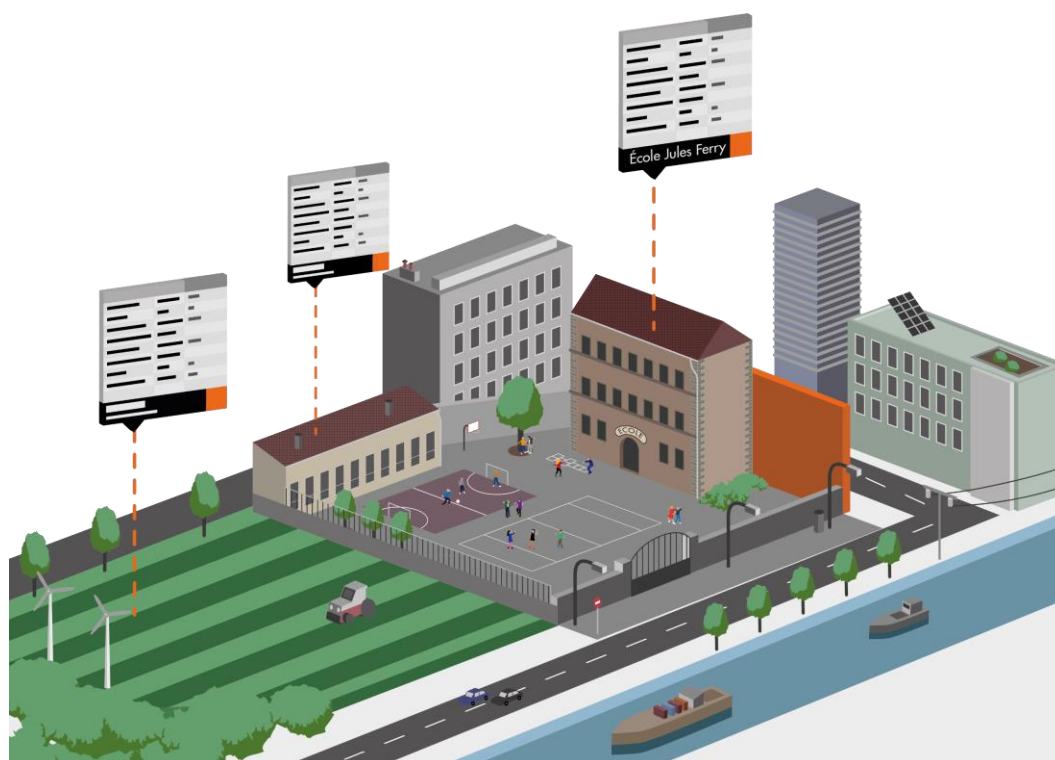




COLLECTIVITÉS, Rénovons nos établissements scolaires en Hauts-de-France dans le cadre du plan de relance !



Mairies, équipements sportifs, collèges, bibliothèques... **les collectivités ont une multitude de sites à chauffer l'hiver et à rafraîchir l'été.** Cette facture énergétique pèse lourd sur leurs finances et justifie pleinement l'élaboration d'un plan de rénovation des bâtiments publics. Représentant à eux seuls 20% de la consommation des collectivités locales, les établissements scolaires sont plus particulièrement visés.

Agir sur les bâtiments « éducatifs » participe de l'exemplarité de la collectivité. Tout en réduisant les coûts énergétiques, il contribue à l'atteinte des objectifs internationaux sur le climat et à un meilleur confort des usagers (élèves, enseignants, agents publics). Il s'inscrit également dans une approche pédagogique, sensibilisant les plus jeunes aux urgences environnementales.

LA RENOVATION ÉNERGÉTIQUE AU COEUR DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement a décidé de prendre une part substantielle à l'effort national en investissant en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments afin de réduire l'empreinte environnementale.

Dans le cadre du plan « France Relance » dévoilé début septembre par le gouvernement, **l'Etat a fait le choix d'investir pour 2021 et 2022 plus de 4 milliards d'euros**, dont 300 millions directement alloués aux régions, dans le programme de rénovation énergétique des bâtiments publics¹. Un tel budget devrait permettre une réduction significative de l'empreinte énergétique en favorisant par exemple la suppression des chaudières, l'isolation des bâtiments, l'autonomie énergétique, la ventilation naturelle, etc. Il faut rappeler que les collectivités territoriales possèdent environ 280 millions de m² et 50 % de leur parc est composé d'écoles, de collèges et de lycées².

L'objectif de cette mesure est de prévenir et combattre l'obsolescence du parc immobilier sur tout le territoire en privilégiant l'entretien et le renouvellement de ces dispositifs énergétiques. Cette politique vise également à soutenir le secteur de la construction, en générant des chantiers locaux et à améliorer la vie quotidienne des citoyens.

Pour compléter ce dispositif, la région des Hauts-de-France a adopté, le 20 juin 2020, un plan de relance exceptionnel qui prévoit d'investir 1,3 milliards dans les 18 mois qui viennent³ ; une partie alimentera le Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle consacrée à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

ATTEINDRE LA NEUTRALITE CARBONE EN 2050

En application de l'Accord de Paris, la France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050. Cet objectif -en rupture totale avec les tendances passées- implique une très forte baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES), de l'ordre d'une division par 6 par rapport à celles de 1990, ainsi qu'un renforcement des capacités d'absorptions du CO₂.

La **Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), adoptée en 2020**, en fixe « le chemin » :

- ✓ Décarboner complètement l'énergie utilisée à l'horizon 2050 (à l'exception du transport aérien) ;
- ✓ Réduire de moitié les consommations d'énergie dans tous les secteurs d'activité, en développant des équipements plus performants et en adoptant des modes de vie plus sobres et circulaires ;
- ✓ Réduire au maximum les émissions non énergétiques, issues très majoritairement du secteur agricole et des procédés industriels ;
- ✓ Augmenter et sécuriser les puits de carbone, c'est-à-dire les écosystèmes naturels et les technologies de stockage du carbone.

Cette ambition est déclinée au sein de la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)** qui fixe l'avenir énergétique de la France pour les dix prochaines années. Il s'agit notamment de :

- ✓ Réduire la consommation primaire d'énergies fossiles en France de 18 % en 2023 et de 32 % en 2028 par rapport à 2017 ;
- ✓ Porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale à 32% en 2030 (contre 17 % aujourd'hui) ;
- ✓ Faire disparaître les chaudières au fioul d'ici 10 ans.

¹ France Relance - https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/annexe-fiche-mesures.pdf

² <https://www.education.gouv.fr/plan-renovation-energetique-des-batiments-la-renovation-des-batiments-scolaires-et-le-role-de-l-9188>

³ « Ensemble, on se bat pour la relance en Hauts-de-France » <https://relance.hautsdefrance.fr/>

Le rôle central des collectivités territoriales

Au regard des objectifs nationaux, les collectivités territoriales ont un double rôle à jouer : elles doivent viser l'exemplarité de leur fonctionnement interne et être actrices de cette transition via leurs politiques publiques.

Par le biais des Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), les régions assurent la territorialisation des orientations nationales sur l'énergie et le climat. En qualité de cheffes de file, elles assurent la coordination des collectivités de leur territoire sur ces sujets. Les régions peuvent aussi par leur compétence en matière de transport, d'agriculture et de développement économique orienter les projets dans un sens vertueux du point de vue de la transition écologique.

Les intercommunalités assurent, quant à elles, la mise en œuvre concrète des mesures en faveur du climat. Elles sont en charge de l'élaboration des Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), qui décrivent la trajectoire climat de leur territoire et les actions prévues à court terme par les acteurs locaux pour s'y inscrire. Elles sont également coordinatrices de la transition énergétique après l'adoption de leur PCAET, ce qui les positionne en fédératrices de l'ensemble des acteurs de leur territoire sur ce sujet.

LE BATIMENT, UN SECTEUR EN PREMIÈRE LIGNE

Le Bâtiment représente 30% des émissions nationales de CO₂⁴. Ses consommations de chauffage et de climatisation, sa production d'eau chaude et son éclairage en sont les principaux facteurs.

Si le résidentiel représente la majorité des émissions imputables aux bâtiments, rapporté à la surface bâtie, le secteur tertiaire émet davantage de gaz à effet de serre : environ 34 kg de CO₂ par m² par an, contre 22 pour les habitations⁵. Ce sont les immeubles de bureaux (26 %), les commerces (23 %), les établissements de soins (12 %), les locaux d'enseignements (12 %), les hôtels et les restaurants (10 %) qui contribuent le plus aux consommations d'énergie.

Au niveau des collectivités locales, le poste de dépense énergétique des bâtiments tertiaires occupe une place grandissante. Il est de l'ordre de 20% pour les bâtiments scolaires⁶. C'est pourquoi le renouvellement de ce parc immobilier éducatif est devenue une priorité incontournable des pouvoirs publics. Il s'agit non seulement d'optimiser les coûts de fonctionnement mais aussi accompagner la transition énergétique à l'échelle du territoire.

“ *En France, le secteur tertiaire représente un tiers des consommations énergétiques finales du bâtiment et près de 30 % des émissions de gaz à effet de serre de ce secteur. Agir sur ce segment spécifique du parc de bâtiments est donc essentiel à l'atteinte des objectifs climatiques* » ”

Grégory Labrousse, président et fondateur de nam.R

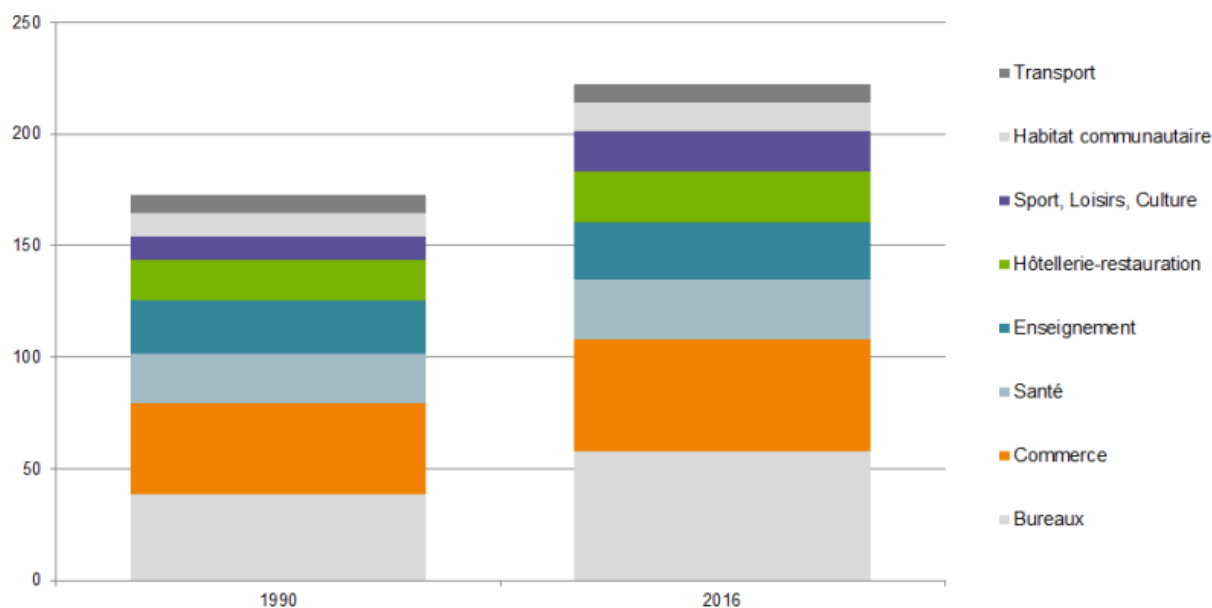
⁴ Ce calcul prend en compte les consommations énergétiques (26%) mais aussi l'achat des équipements/matériaux nécessaires à la construction ou au fonctionnement du logement. Source : SNBC, 2018

⁵ CEREN, 2018 ; CITEPA ; rapport Secten 2018

⁶ ANDES, 2015

Consommations d'énergie dans le secteur tertiaire, tous usage (CEREN, 2018)

Consommation d'énergie en TWh



Le saviez-vous ?

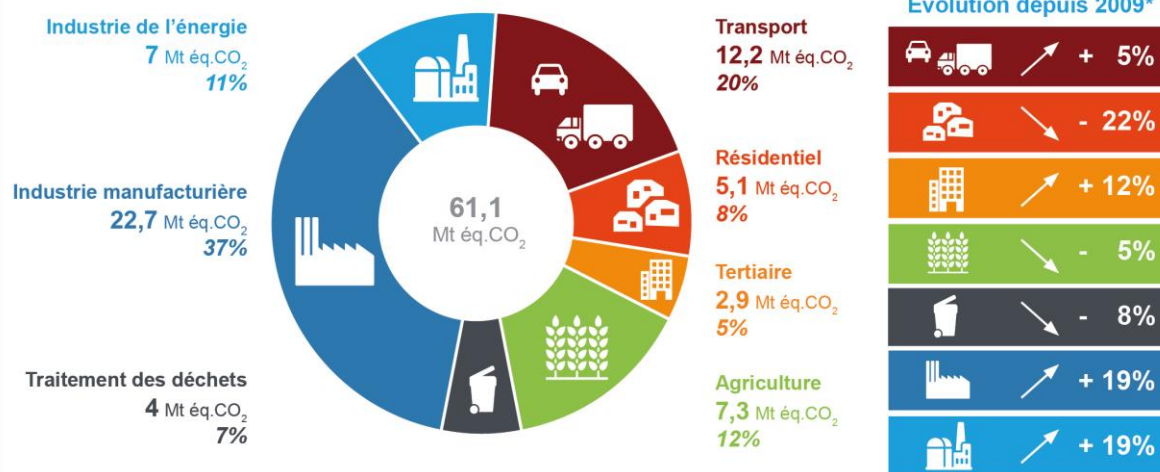
Le décret « Tertiaire » et son arrêté

Depuis le 1^{er} octobre 2019, un décret oblige les acteurs du secteur tertiaire à déclarer le niveau de consommation de leurs bâtiments, pour ceux dont la surface serait supérieure à 1 000 m², et à s'engager sur des objectifs de performance énergétique. La consommation des bâtiments assujettis au décret devra diminuer de 40% en 2030, de 50% en 2040 et de 60% en 2050 par rapport à une année de référence qui devra être comprise entre 2010 et 2019.

La neutralité carbone dans les Hauts de France

A ce jour, la trajectoire suivie au niveau régional n'est pas conforme aux objectifs de neutralité carbone, et demande une inflexion forte. Si les études permettent de mesurer une baisse tendancielle de 9% sur la période 1990-2017 (-17% pour la France sur la même période), celle-ci n'est pas suffisante au regard des orientations fixées dans la SNBC. Avec 8% d'augmentation depuis 1990, la consommation régionale d'énergie est l'agrégat qui accuse le plus de retard. Cela est particulièrement notable dans l'industrie et sur les bâtiments tertiaires.

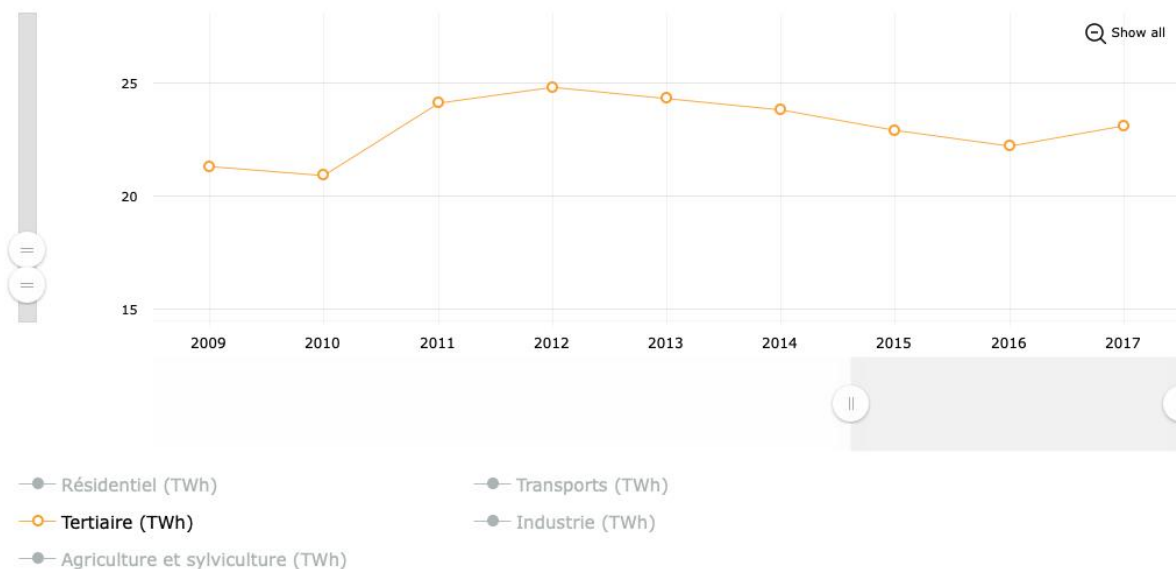
Répartition sectorielle des émissions de gaz à effet de serre Hauts-de-France | Données 2017



* Année la plus ancienne connue pour tous les secteurs

Observatoire Climat HDF / Cerdd
nov. 2019

Bilan : consommation d'énergie finale par secteur



Source : Observatoire Climat HDF
Téléchargé sur <http://www.observatoireclimat-hautsdefrance.org/Les-indicateurs/Consommation-d-energie-finale/Bilan-consommation-d-energie-finale-par-secteur>

Chiffres clés

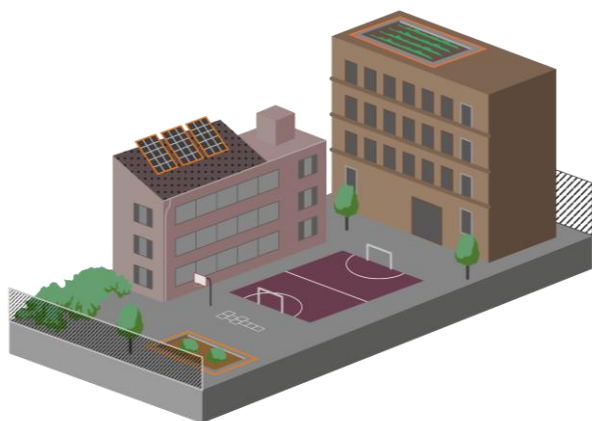
La région Hauts-de-France pèse 12 % de la consommation nationale d'énergie pour 9 % de la population

Au-delà de ces aspects écologiques, l'atteinte de la neutralité carbone est une source d'opportunités économiques pour le territoire et ces acteurs. Ainsi, selon une étude publiée en juin 2018, le potentiel d'emploi lié à la transition énergétique est compris entre 46 600 et 67 700 emplois supplémentaires dans les Hauts de France (par rapport au scénario tendanciel). L'objectif de rénovation complète au standard BBC du parc résidentiel et tertiaire à l'horizon 2050 se traduit par une forte croissance des emplois dans la rénovation, (+12 000 emplois pour le secteur résidentiel et +12 300 emplois pour le secteur tertiaire en 2050 par rapport à 2015).

tRees SE DÉPLOIE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Imaginé par nam.R, une start-up spécialisée dans l'intelligence artificielle, le programme tRees (TRansition Energétique des Etablissements éducatifs) vise à accélérer la réhabilitation énergétique des établissements scolaires dans les Hauts-de-France, en agrégeant un ensemble de données sur l'état des bâtiments. Cette plateforme permet la réalisation d'un premier niveau de diagnostic (année de construction, morphologie, performance énergétique, contraintes techniques...) et livre des scénarios de réhabilitation à travers un catalogue de solutions techniques adaptées aux besoins. Ce programme, lancé à l'automne 2020 sur le territoire test des Hauts-de-France, permet aux gestionnaires et propriétaires des établissements de cibler les opérations de rénovation à engager.

Les établissements scolaires dans les hauts de France



1 192 900
élèves (1er et 2e degrés)



5 230
écoles (1er degré)



658
collèges (2e degrés)



356
lycées (2e degrés)

Contacts :

Comité 21 : Christine Delhaye, 01 55 34 75 23 - delhaye@comite21.org

nam.R : Amandine Rey - amandiner@namr.com - contact.trees@namr.com

A PROPOS

Comité 21

Né à la suite du Sommet de la Terre de RIO (92), le Comité 21, association française pour le développement durable, avec à sa tête comme présidente Bettina Laville, réunit près de 450 adhérents (entreprises, collectivités, associations, institutionnels, établissements d'enseignement, citoyens et médias) dans l'esprit de l'ODD 17, incarné avant l'heure depuis près de 25 ans ! Think Tank et Do Tank, il favorise le dialogue entre tous les acteurs, accompagne et outille les acteurs pour le développement opérationnel de leurs démarches responsables et produit des études et analyses prospectives.

www.comite21.org

comite21@comite21.org

nam.R, entreprise porteuse du programme tRees

Spécialisée dans la production de données et la création d'intelligences artificielles, nam.R rend les données actionnables et construit une représentation numérique du monde physique pour réaliser les transformations écologiques, économiques et numériques des organisations.

namr.com/fr - <https://trees.namr.com/fr/>

contact.trees@namr.com